

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA

COMMUNE DE MINTA

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND  
LOCAL DEVELOPPEMENT

CENTER REGION

UPPER- SANAGA DIVISION

MINTA COUNCIL

INTERNAL TENDER BOARD



## **COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE LA COMMUNE DE MINTA**

### **DEMANDE DE COTATION**

**N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021  
DU 24/02/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'HYGIENE ET  
D'ASSAINISSEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR LA  
LUTTE CONTRE LA COVID-19 DANS LA COMMUNE DE  
MINTA, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION  
DU CENTRE**

**Maître d'ouvrage : Maire de la Commune de Minta**

**FINANCEMENT : FONDS COVID 19/2020**

**MONTANT : 5 000 000**

**DELAI D'EXECUTION : VINGT (20) JOURS**

# TABLE DES MATIERES

PIECE N°0 : LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER (LIS).....	3
PIECE N°I : AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION (ACDC)....	5
PIECE N°II : REGLEMENT GENERAL DE LADEMANDE DE COTATION (RGDC).....	11
PIECE N°III : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP).....	16
PIECE N°IV : DESCRIPTIFS DES FOURNITURES (DF).....	21
PIECE N°V : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU).....	23
PIECE N°VI : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DEQ).....	27
PIECE N°VII: MODELES D'ANNEXES.....	29
PIECE N°VIII: PROJET DE LETTRE-COMMANDE .....	35
PIECE N° IX:LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS..	40

## **PIECE N°0**

### **LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER (LIS)**

# **LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

**La Demande de Cotation N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021**

**DU 24/02/2021** relative à la fourniture du matériel d'hygiène et d'assainissement des espaces publics pour la lutte contre la covid-19 dans la commune de Minta, département de la haute sanaga, région du centre en procédure d'urgence

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Maire de la Commune de Minta(Maître d'ouvrage), lance un Dossier de Consultation pour la fourniture du matériel d'hygiène et d'assainissement des espaces publics pour la lutte contre la covid-19 dans la commune de Minta.

Cette fourniture est constituée d'un lot unique et la lettre-commande sera attribuée après dossier de consultation au soumissionnaire ayant présenté l'offre répondant pour l'essentiel aux stipulations du dossier de consultation et évaluée la moins-disante.

A cet effet, vous trouverez ci-joint le bordereau des prix unitaires de ces fournitures que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard le.....à **13heures** à la Mairie de Minta.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signé au cas où votre offre serait retenue.

Ces fournitures sont à livrer à **la Mairie de Minta dans le Département de la Haute Sanaga Region du Centre** dans un délai de **vingt (20) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de la Lettre-Commande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Fait à Minta, le.....**

**PIECE N°I**

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE  
DEMANDE DE COTATION (ACDC)**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

-----  
MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION  
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
-----  
REGION DU CENTRE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA  
-----  
COMMUNE DE MINTA  
-----  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND

-----  
MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND  
LOCAL DEVELOPPEMENT  
-----  
CENTER REGION  
-----  
HAUTE SANAGA DIVISION  
-----  
MINTA COUNCIL  
-----  
INTERNAL CONTRACT TENDER BOARD

## AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021

DU 24/02/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'HYGIENE ET  
D'ASSAINISSEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 DANS LA  
COMMUNE DE MINTA, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE

### 1- Objet de la demande de cotation

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Maire de la Commune de Minta(Maître d'ouvrage), lance un Dossier de Consultation pour la fourniture du matériel d'hygiène et d'assainissement des espaces publics pour la lutte contre la covid-19 dans la commune de Minta.

### 2. Prestations

Les prestations, objet de la présente consultation sont définies dans le Descriptif de la Fourniture (DF). Elles sont constituées en un lot unique.

### 3. Participation

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité des conditions aux prestataires de droit Camerounais spécialisés dans les équipements et le mobilier de bureau.

Par le présent Avis de Consultation, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

### 4- Financement

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont financées par le fonds COVID 19/2020 pour un **coût prévisionnel de cinq millions (5 000 000) Francs CFA TTC**.

### 5. Délai de livraison

Le délai de livraison des fournitures est fixé à **trente (30) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

### 6. Consultation du Dossier de demande de cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de Minta

### 7. Retrait du Dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être obtenu à la Mairie de Minta; dès publication du présent avis, contre versement d'une somme **non remboursable de dix mille (10 000) FCFA**, payable à la Recette Municipale de Minta.

La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de Consultation. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront, **obligatoirement**, se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : boîte postale, téléphone, fax, e-mail.

## **8. Dépôt des Offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires** dont **un** original marqué comme tel et **six (6) copies**, devra parvenir à la mairie de Minta, au plus tard **le 19/03/2021 à 12 heures** et devra porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021  
DU 24/02/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'HYGIENE ET  
D'ASSAINISSEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 DANS LA  
COMMUNE DE MINTA, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE.»**

**FINANCEMENT : FONDS COVID 19 / 2020.**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

## **9. Conformité des offres**

Seront déclarées irrecevables les offres non-conformes aux prescriptions du Dossier de Consultation. Notamment **l'absence de la caution de soumission** d'un montant de **cent quinze milles (115 000) F CFA** délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurances agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet de l'offre.

## **10. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres aura lieu **le 19/03/2021 à 13 heures** précises par la Commission Interne des Marchés, dans **la salle des Actes de la Mairie de Minta**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

## **11. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **soixante (60) jours**, à compter de la date de l'ouverture des offres.

## **12. Attribution**

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la **moins disante** et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires.

## **13. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Mairie de Minta. Tél : 677 22 21 12/655 45 06 47 dès publication du présent avis.

Pour les mauvaises pratiques et les faits de corruption, contactez les numéros de téléphone : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Minta, le.....

### **Ampliations :**

- PREFET/HS
- DDMAP / HS
- DDMINDEVEL/HS
- ARMP/CENTRE
- P/CIPM
- CHRONO
- AFFICHAGE

**Le Maire  
(Autorité contractante)**



**DOCUMENT N°1**  
**NOTICE OF CONSULTATION FOR A**  
**QUOTATION REQUEST.**



**OPINION OF CONSULTATION N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021  
OF THE 24/02/2021, IN PROCEDURE OF EMERGENCY FOR THE SUPPLY OF THE MATERIAL OF  
HYGIENE AND PURIFICATION OF THE PUBLIC SPACES FOR STRUGGLE AGAINST THE COVID-19 IN  
THE TOWNSHIP OF MINTA, DEPARTMENT OF THE HIGH SANAGA, REGION OF THE CENTER,**

**1 - object of the quotation demand**

In the setting of the execution of the project mentioned in reference, the Mayor of the Township of Minta(Maître of work), throw a File of Consultation for the supply of the material of hygiene and purification of the public spaces for struggle against the covid-19 in the township of Minta.

**2. benefits**

The benefits, object of the present consultation is defined in the Descriptive of Supply (DF). They are constituted in an unique share.

**3. involvement**

The involvement to the present consultation is open to equality of the conditions to the right Cameroonian beneficiaries specialized in the facilities and the furniture of office.

By the present Opinion of Consultation, the interested enterprises are invited to provide in their offers, the authentic information that will permit to keep the one capable to achieve the benefits after a deepened assessment and objective of his/her/its file.

**4 - financing**

The benefits object of the present demand of quotation is financed by the fund COVID 19/2020 for an estimable cost of **five millions (5 000 000) Franc CFA** inclusive of tax.

**5. delivery time**

The delivery time of supplies is fixed to thirty (**30**) days from the date of notification of the order of service to begin the benefit.

**6. consultation of the File of quotation demand**

The file can be consulted at the tractable hours in the Town hall of Minta

**7. withdrawal of the consultation File**

The file of consultation can be gotten to the Town hall of Minta; since publication of the present opinion, against remittance of a non repayable sum of ten one thousand (10 000) FCFA, payable to the Municipal Recipe of Minta.

The receipt should specify the number of the Consultation opinion. At the time of the withdrawal of the file, the tenderers will have to, inevitably, to make itself/themselves record while letting their complete address: limp postal, telephone, fax, e-mail.

**8. deposit of the Offers**

Every offer written in French or in English and in seven (07) copies of which an original marked like such and six (6) copies, should arrive to the town hall of Minta, at the latest the **19/03/2021 at 12 o'clock** and should carry the mention:

**OF THE 24/02/2021, IN PROCEDURE OF EMERGENCY FOR THE SUPPLY OF THE MATERIAL OF HYGIENE AND PURIFICATION OF THE PUBLIC SPACES FOR STRUGGLE AGAINST THE COVID-19 IN THE TOWNSHIP OF MINTA, DEPARTMENT OF THE HIGH SANAGA, REGION OF THE CENTER".**

**FINANCING: FUND COVID 19 / 2020.**

**"TO OPEN ONLY IN SESSION OF SPOILAGE"**

**9. conformity of the offers**

Will be declared inadmissible the offers non compliant to the prescriptions of the Consultation File. Notably the absence of the guaranty of submissiveness of an amount of hundred fifteen miles (115 000) F CFA delivered by a first-class bank or company of insurances accepted by the Ministry charged of Ministry of Finance and valid during thirty (30) days beyond the original date of validity of the offers, or the failure to respect of the models of the pieces of the Consultation File, will drag the dismissal of the offer.

**10. Opening of the offers**

The opening of the offers aura place the **19/03/2021 at 13 precise hours** by the Internal Commission of the Markets, in the room of the Acts of the Town hall of Minta.

Only the tenderers can attend this session of opening or can make represent itself/themselves of it by a person of their choice.

**11. Delay of validity of the offers**

The tenderers remain committed by their offers during one period of **sixty (60) days**, from the date of the opening of the offers.

**12. Assignment**

The Contracting authority will assign the market to the tenderer presenting the least saying estimated offer and filling the requisite technical and financial capacities resulting of the essential so-called criterias or those eliminatory.

**13. Complementary information**

The complementary information of technical order can be gotten by the Town hall of Minta. Tél: 677 22 21 12/655 45 06 47 since publication of the present opinion.

For the bad practices and the facts of corruption, contact the telephone numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Minta, the \_\_\_\_\_

**Carbon Copies:**

- SDO/US
- DDPUCO/US
- DDMINDELDEV/US;
- ARMP (*for publication in the tenders' newspaper*);
- PRESIDENT/ DTB;
- ARCHIEVES
- BILLPOSTING

**The Mayor**  
(Contracting Authority)



**PIECE N°II**

**REGLEMENT GENERAL DE LA DEMANDE DE  
COTATION(RGDC)**

## **DISPOSITIONS GENERALES**

### **1.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Contenu du dossier de consultation**

1.1 Le dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de Lettre-Commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettres-commandes.

1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :

- (a) La lettre d'invitation à soumissionner,
- (b) Le règlement général de la Demande de Cotation,
- (c) Le Règlement Particulier de la Demande de Cotation,
- (d) Les spécifications techniques de la fourniture,
- (e) Le bordereau descriptif et quantitatif,
- (f) Le modèle de soumission,
- (g) Le projet de lettre commande,
- (h) Le modèle de tableau de comparaison des offres.

1.3 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

### **1.2 - PREPARATION DES OFFRES**

#### **Article 2 – Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

#### **Article 3 – Documents constitutifs de l'offre**

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée et signée,
- (b) Le bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.

#### **Article 4 – Offre**

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- (a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)
- (b) taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le soumissionnaire complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des travaux dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des travaux qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre-commande.

4.3 Le soumissionnaire remplira et signera le projet de lettre-commande.

#### **Article 5 – Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

#### **Article 6 – Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour la période de quatre vingt dix (90) jours.

### **1.3 - DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 – Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée au Maître d'ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner, et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

#### **Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues au Secrétariat Général de la Mairie de MINTA, au plus tard le **19/03/2021 à 12heures** comme indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

## **1.4 OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

### **Article 9 – Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés**

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de MINTA ouvrira les plis en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### **Article 10 – Vérification de la conformité et comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

## **1.5 ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

### **Article 11 – Attribution de la lettre-commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

### **Article 12 – Communiqué de l'attribution de la lettre commande**

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) Le nom de l'attributaire,
- b) L'objet de la consultation,
- c) Le montant de la Lettre-Commande,
- d) Le délai de livraison.

### **Article 13 – Signature de la Lettre-Commande**

13.1. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature du **Lettre-Commande** à compter de la date de réception de marché souscrit par l'attributaire.

13.2. La **Lettre-Commande** doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

### **Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses**

Les Présidents et Membres de Commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une Lettre-Commande,
- (b) et est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents,
- (c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui

résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

## **Article 15 : Présentation générale.**

### **A- ETABLISSEMENT DES OFFRES**

Les offres sont établies en **sept (07) exemplaires** et doivent être conformes aux prescriptions du dossier de consultation.

### **B- PRESENTATION**

Les plis contenant les offres sans l'identification du soumissionnaire ou de l'Entreprise seront présentés dans une enveloppe anonyme fermée et portant la mention

#### ***B-1 L'enveloppe extérieure***

La soumission ainsi que toutes les pièces l'accompagnant devra être remis en **sept (07) exemplaires** dont 01 original et 06 copies.

Chaque soumissionnaire présentera son dossier à l'intérieur d'une enveloppe extérieure cachetée portant la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021  
DU 24/02/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'HYGIENE ET  
D'ASSAINISSEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 DANS LA  
COMMUNE DE MINTA, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE.»**

**FINANCEMENT : FOND COVID 19 / 2020**

***< A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement >***

#### ***B-2 L'enveloppe intérieure***

L'enveloppe sera unique contiendra le dossier administratif et financier de l'entreprise constituée des pièces ci-après :

Pièces	Désignation
A1	Déclaration d'intention de soumissionner suivant modèle dans la demande de cotation signée, datée et timbrée
A2	Quittance d'achat du dossier de demande de cotation de <b>dix mille (10 000) F CFA</b>
A3	Copie légalisée de la carte de contribuable
A4	Attestation de non redevance valide
A5	Copie de l'Attestation de non faillite
A6	Une expédition du registre du commerce
A7	Attestation de soumission CNPS
A8	Attestation de Domiciliation Bancaire
A9	Une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce IX de la Demande de Cotation , d'un montant de <b>cent quinze mille (115 000) Francs CFA</b> valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.
A10	Attestation et plans de localisation légalisés de l'Entreprise
A11	Attestation de non exclusion délivrée par l'ARMP
A12	La soumission signée, daté et timbrée conformément au modèle joint
A13	Le cadre du détail estimatif complété paraphé et signé
A14	Le bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres paraphé et signé à la dernière page
A15	CCAP paraphé et signé à la dernière page

#### **N.B.:**

- L'absence de la caution ou la non présentation de l'une des pièces ci-dessus citées vaudra lieu d'élimination sous réserve du point 1.1.
- L'absence de la caution vaut élimination,

**PIECE N°III**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES  
PARTICULIERES (CCAP)**

## CHAPITRE I : GENERALITES

### Article 1<sup>er</sup> – OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture du matériel d'hygiène et d'assainissement des espaces publics pour la lutte contre la covid-19 à Minta dans la Commune de Minta, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre en procédure d'urgence. La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

### Article 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande est passée suivant la Procédure de Demande de Cotation en procédure d'urgence.

### Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- la soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- le détail estimatif,
- le bordereau descriptif quantitatif.

### Article 4: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après:

1. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
2. la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
3. la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;
4. la loi n°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021;
5. le décret n° 2001/048 du 23 janvier 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
6. le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
7. le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
8. la circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
9. les circulaires n°006 BIS et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
10. le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
11. le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 JANVIER 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
12. la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
13. la circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;

### Article 5 – ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande, il est précisé que :

- **Le Maître d'Ouvrage** : Maire de la Commune de Minta ;
- **Le Chef Service du Marché est** : Secrétaire Général de la Commune de Minta;
- **L'Ingénieur** est : le chef de bureau d'hygiène et salubrité de la commune de Minta ;
- **La Commission de passation des Marchés Publics compétente** : est la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Minta ;
- **Le Contrôle est assuré par** : la DDMINMAP de la Haute Sanaga ;
- Le mot « **Prestataire** » désigne la ou les personnes, firmes ou sociétés dont la soumission a été acceptée.

Les « **fournitures** » désignent l'équipement de l'auberge Municipale de la Commune de Minta, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre

- Le mot « **Approuvé** » signifie approuvé par écrit et comprend la confirmation écrite subséquente d'une approbation verbale antérieure.

### **NANTISSEMENT**

1. - L'autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune de Minta** ;
2. - L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **Le Maire de la Commune de Minta** ;
3. - L'organisme ou le responsable chargé du paiement est: **le Receveur municipal de la Commune de Minta** ;
4. - Les responsables compétents pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché sont : **le Maire et le Secrétaire général de la Commune de Minta**.

### **Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à vingt (**20 jours**) à compter de la date de notification de l'ordre de service de la présente Lettre-Commande.

Les livraisons se feront à la Mairie de Minta, dans le Département de la Haute Sanaga, Région du Centre.

### **Article 7 – DOMICILE DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur fait élection de domicile

à : .....

B. P. : .....

TEL. : .....

FAX : .....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **Article 8 – ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la livraison des fournitures tels que décrit dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente Lettre-Commande.

### **Article 9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des fournitures, la livraison, l'installation, les frais de recette technique et d'assurance.

### **Article 10 – DESCRIPTION DES FOURNITURES**

Les prestations comprennent l'achat du matériel d'hygiène et d'assainissement des espaces publics pour la lutte contre le covid-19 à Minta dans la commune de Minta, Département de la Haute Sanaga, Région du Centre.

### **Article 11 – RECEPTION DES FOURNITURES**

Le Chef Service du Marché fixera la date de la réception à la date proposée par le prestataire avec une commission composée comme suit :

- **Président** : le Maitre d'Ouvrage ou son représentant ;
- **Rapporteur** : chef service départemental du patrimoine de la Haute Sanaga du marché
- **Membres** :
  - ✓ Le Chef Service du Marché ou son représentant ;
  - ✓ Le comptable -matières de la Commune de Minta ;
  - ✓ Le Soumissionnaire.
  - ✓ DDMINMAP H/S ou son Représentant

Le prestataire est convoqué à la réception par courrier au moins **dix (10) jours** avant la date de la réception. Il est tenu d'assister ou de se faire représenter car, son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La commission vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

## **Article 12 - GARANTIE**

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultantes d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

## **Article 13 - ASSURANCE**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent pour cent (100 %) de la valeur CAF des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tous risques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage doit être désigné comme bénéficiaire.

# **CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES**

## **Article 14 - GENERALITES – PRIX**

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

## **Article 15 - MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE**

Le montant total de la présente Lettre-Commande s'élève à la somme de : (Montant en chiffres) ..... F CFA TTC (Montant en lettres) .....

FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISSES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

## **Article 16 - MODALITES DE PAIEMENT**

### **16.1 Avance de démarrage**

Sans objet.

### **16.2 Echelonnement des Paiements**

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

## **Article 17 - DOMICILIATION BANCAIRE**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre-commande par virement au compte bancaire N° ..... ouvert auprès de la (Nom de la Banque) .....  
..... au nom de (Fournisseur) : .....

## **Article 18 – PENALITES DE RETARD**

19.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millième (1/2000è) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;
- b. Un millième (1/1000è) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base.

## **Article 19 – REGIME FISCAL**

La présente Lettre-Commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

## **Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (7) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

#### **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

##### **Article 21- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

**Quinze (15) exemplaires** de la présente Lettre-Commande signée et enregistrée sont édités et diffusés au soin du prestataire dont cinq **(05) originaux** et dix **(10) copies**.

##### **Article 22- LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente Lettre-Commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

##### **Article 23- RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

##### **Article 24 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente Lettre-Commande ne sera valide qu'après sa signature par **le Maire de la Commune de Minta** et n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Fournisseur.

**PIECE N°IV**  
**DESCRIPTIFS DES FOURNITURES (DF)**

## **CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES (CPT)**

<b>DESIGNATION</b>	<b>QTE</b>
Cache-nez	500
Sceaux	20
Brouettes	15
Pelles	10
Pioches	10
Râteaux	15
Bottes	20
Gangs	20
Pousses	02
Chasubles	50
Casques	20
Savons en cartons	10
Produits hydro-alcoolique	20
Pulvérisateurs	05
Déserbeuse	02
Machettes	30
Atomiseur	01
Limes	10

**PIECE N°V**  
**BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)**

## **BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant HTVA en chiffre</b>	<b>Montant HTVA en lettre</b>
Cache-nez		
Sceaux		
Brouettes		
Pelles		
Pioches		
Râteaux		
Bottes		
Gangs		
Pousses		
Chasubles		
Casques		
Savons en cartons		
Produits hydro-alcoolique		
Pulvérisateurs		
Déserbeuse		
Machettes		
Atomiseur		
Limes		

## **PIECE N°VI**

### **DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF (DEQ)**

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR L'EQUIPEMENT POUR FOURNITURE**  
**MATERIEL D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LA COVID 19**  
**A MINTA**

DESIGNATION	QTE	PU	PT
Cache-nez	500		
Sceaux	20		
Brouettes	15		
Pelles	10		
Pioches	10		
Râteaux	15		
Bottes	20		
Gangs	20		
Pousses	05		
Chasubles	50		
Casques	20		
Savons en cartons	10		
Produits hydro-alcoolique	20		
Pulvérisateurs	05		
Déserbuseuse	02		
Machettes	50		
<b>MHT</b>			
<b>IR 5,5%</b>			
<b>TVA 19,25%</b>			
<b>NAP</b>			
<b>TTC</b>			

Arrêter le présent devis à la somme de : \_\_\_\_\_

**FRANCS FCA TTC.**

**PIECE N°VII**  
**MODELES D'ANNEXES**

## TITRE DE SOUMISSION

**DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021  
DU 24/02/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT DES  
ESPACES PUBLICS POUR LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 DANS LA COMMUNE  
DE MINTA, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE**

Date: .....  
M.....  
.....

A

Monsieur le Maire de la Commune de MINTA

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer.....

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de..... F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises..... F CFA (en chiffres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de..... (nombre de jours)

à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le .....  
Signature.....  
Nom et qualité du signataire  
pour le compte du candidat

## **DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER**

Je soussigné \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Domicilié : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

L'équipement de l'auberge Municipale de la Commune de Minta.

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance de la **DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021 DU 24/02/2021, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 DANS LA COMMUNE DE MINTA, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU CENTRE**

Déclare par la présente, **L'INTENTION DE SOUMISSIONNER** pour cette demande de cotation.

**FAIT A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_**

**Le Directeur Général**

## **GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES**

<b>Présentation l'Offre :</b> - Un (01) pli unique	Oui ou non
<b>Présentation générale de l'offre : trois (03) critères</b> - Intercalaires en couleur - Reliure - Lisibilité	Oui ou non Oui ou non Oui ou non
<b>Le soumissionnaire sera évalué sur les critères : Quinze (15) sous critères</b>	
1. Déclaration d'intention de soumissionner,	Oui ou non
2. Carte de contribuable valide et certifiée	Oui ou non
3. Le registre de commerce ;	Oui ou non
4. Attestation de non faillite,	Oui ou non
5. Attestation de domiciliation bancaire,	Oui ou non
6. Caution de soumission bancaire (115 000 F CFA)	Oui ou non
7. Quittance d'achat du DC,	Oui ou non
8. Attestation de non exclusion par l'ARMP	Oui ou non
9. Attestation de soumission CNPS	Oui ou non
10. Attestation de non redevance en cours,	Oui ou non
11. Attestation et plan de localisation,	Oui ou non
12. La soumission datée, signée et timbrée conformément au modèle joint	Oui ou non
13. Cadre du détail estimatif complété paraphé et signé	Oui ou non
14. Le Bordereau des prix unitaires en chiffres et en lettres paraphé et signé à la dernière page,	Oui ou non
15. CCAP paraphé et signé à la dernière page	Oui ou non
N.B. :Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois par rapport à la date de signature de l'Avis de cotation par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.	

### **MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION (CAUTIONNEMENT PROVISOIRE)**

(N.B): La fourniture d'un formulaire autre que le présent modèle n'est pas acceptable.

Adressée au **Maire de la Commune de MINTA**, « Maître d'Ouvrage »

Attendu que le soumissionnaire.....ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du..... au titre de la Demande de Cotation pour l'achat du matériel pour assainissement des espaces publics pour la lutte contre le covid-19 à Minta dans la commune de Minta, Département de la Haute Sanaga, Région du centre

ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à ..... francs CFA,

Nous..... [Nom et adresse de la banque], représentée par..... [Noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;  
Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à le Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplis, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d' Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront les seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Fait à .....le.....

Noms et fonctions des signataires

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE MINTA****Consultation N°002/DC/MINDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021 DU 24/02/2021****Pour la fourniture du matériel d'hygiène et d'assainissement des espaces publics pour la lutte contre le covid-19 à Minta**

Date limite de remise des offres.....

**TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

N°	Noms des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								

**Membres de la Commission Interne de Passation des Marchés :****Nom****Fonction****Signature**

**PIECE N°VIII**  
**PROJET DE LETTRE-COMMANDE**



**Lettre-Commande N° .... /MINDDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021 DU ..... Passée  
après Demande de Cotation N°002/DC/MINDDEVEL/RCE/DHS/C-MTA/CIPM/2021 DU  
..... EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A LA FOURNITURE DU MATERIEL  
D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR LA LUTTE CONTRE LA  
COVID-19 DANS LA COMMUNE DE MINTA, DEPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, REGION DU  
CENTRE**

**TITULAIRE:**

B.P: \_\_\_\_\_, Tel: (+237) \_\_\_\_\_

N° R.C : \_\_\_\_\_

N° Contribuable : \_\_\_\_\_

N° Compte: \_\_\_\_\_

**OBJET:** Pour **RELATIVE A L'ACHAT DU MATERIEL POUR ASSAINISSEMENT DES ESPACES PUBLICS POUR  
LA LUTTE CONTRE LE COVID-19 A MINTA**

**DELAI D'EXECUTION** : un (01) mois

**MONTANT EN FCFA**

:

<b>TTC</b>	
<b>HTVA (19,25%)</b>	
<b>IR (2,2 ou 5,5%)</b>	
<b>Net à mandater</b>	

**FINANCEMENT** : Fonds COVID-19/2020

**IMPUTATION** : .....

SOUSCRITE, LE \_\_\_\_\_

SIGNEE, LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE, LE \_\_\_\_\_

ENTRE : .....

Représenté par : .....

Ci-après désignée :

**« LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE »**  
D'UNE PART, ET

LA SOCIETE : .....

BP : .....

TEL. : .....

FAX : .....

Représentée par : .....

Ci-après désignée :

**« LE FOURNISSEUR »**  
D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

## Sommaire

**Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

**Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières(CCTP)**

**Titre III : Bordereau des Prix Unitaires(BPU)**

**Titre IV : Détail Estimatif (DE)**

PAGE ..... ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/MINDDVEL/RCE/DHS C-  
MINTA/BPM/CIPM/2021 DU \_\_\_\_\_

**APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE : (Raison sociale et adresse du Fournisseur)**

## POUR LA FOURNITURE

#### **DELAI D'EXECUTION :**

Montant de la Lettre-Commande en FCFA:

TTC	
HTVA	
IR (2.2 OU 5.5%)	
<b>Net à mandater</b>	

Lue et acceptée par le Cocontractant.	Signée, le Maire de la Commune de MINTA
MINTA, le .....	MINTA, le .....

**PIECE N° IX:**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES  
PAR LE MINFI ET AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES**

a. BANQUES

1	Afriland First Bank (FISRT BANK)	BP : 11384, Yaoundé
2	Banque Atlantique du Cameroun (BACM)	BP : 2933, Douala
3	Banques Camerounaises des Petites et moyennes Entreprises (BC-PME)	BP : 12962, Yaoundé
4	Banque Gabonaise de Financement (BGFI)	BP : 600, Douala
5	Banque Internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC)	BP : 1925, Douala
6	Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun)	BP : 4593, Douala
7	Citibank Cameroun (CITIGROUP)	BP : 4571, Yaoundé
8	Commercial Bank- Cameroun (CBC)	BP : 4004, Douala
9	Crédit communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK)	BP : 30 388 Yaoundé
10	EcobankCameroun (ECOBANK)	BP : 582, Douala
11	National Financial Credit Bank (NFC Bank)	BP : 6578, Yaoundé
12	Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-Cameroun)	BP : 300, Douala
13	Société Générale Cameroun (SGC)	BP : 4042, Douala
14	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)	BP : 1784, Douala
15	Union Bank of Cameroon PLC (UBC)	BP : 15509, Douala
16	United Bank for Africa (UBA)	BP : 2088, Douala

I) COMPAGNIES D'ASSURANCES :

17	Activa Assurances	BP : 12970, Douala
18	Area Assurances S.A	BP : 1531, Douala
19	Atlantique Assurances S.A	BP : 2933, Douala
20	Beneficial General Insurance, S.A	BP : 22328, Douala
21	Chanas Assurances	BP : 109, Douala
22	CPA S.A	BP : 54 Douala
23	NSIA Assurances S.A	BP : 2759 Douala
24	Proassur	BP : 5963, Douala
25	SAAR S.A	BP : 1011 Douala
26	Saham Assurances S.A	BP : 11315 Douala
27	ZenitheInsurance	BP : 1130, Yaoundé